

journalistes



C'est finalement à l'antenne de la seule VRT que les partis francophones et flamands (ici Alexander De Croo et Bart de Wever, au Zevende Dag du 29 mai) ont débattu.
Photo : Christophe Ketels/Compagnie Gagarine (Belga)

Sommaire

Colloque

« Guerres » sociales et médias 2

Droits d'auteur

Accord entre éditeurs et journalistes flamands 3

Dossier

Les belles promesses du « webdoc » 4

Blogs

« Je » est une marque 6

Débats électoraux

Il faut rendre aux rédactions politiques leur autonomie

Le dispositif électoral de la RTBF devra être évalué à la lumière des incidents de mai. Et quoi qu'en pense RSF, il faut maintenir le cordon sanitaire

La crise qu'a vécue la RTBF, en mai, à propos de son dispositif électoral a mis crûment sur la table plusieurs questions controversées : le type de débat à avoir ou non avec l'extrême droite parlementaire (en l'occurrence flamande), l'accueil des petits partis dans les joutes télévisées, les rôles respectifs de la rédaction et du conseil d'administration de la RTBF dans les modalités du dispositif.

Le CA était dans sa mission en se prononçant sur le projet de débat commun imaginé entre la VRT et le service public francophone, ou encore sur le type de présence à donner aux petites formations. C'est le contrat de gestion qui prévoit (Art.19) que, lors d'élections,

la RTBF met en place un dispositif spécifique d'information « selon des modalités déterminées par le conseil d'administration ». Mais voilà : jusqu'où doit-il s'ingérer dans l'intendance, et à quelles réserves devrait-il se tenir dès lors que ses membres sont liés aux partis en compétition ? A ce propos, la coupe a franchement débordé aux yeux de la SDJ de la RTBF, qui le faisait savoir le 27 mai par voie de communiqué. Ce furent d'abord les velléités du CA de laisser aux partis le soin de désigner les « invités » des débats politiques. Ce furent ensuite ses réticences à laisser les petits partis monter en ligne à l'écran. Ce fut enfin le sabotage par un parti – le MR – du projet de débat qui aurait réuni partis flamands et francophones à l'antenne de la VRT et de la RTBF.

La SDJ du service public demandait dès lors l'arrêt immédiat de toute pratique interventionniste et la mise en place, après les élections, d'un « processus transparent qui garantit le maintien de l'indépendance rédactionnelle dans le respect des règles de déontologie de la RTBF. »

Suite page 3

J.-F. Dt

Edito

Les forums de la haine

Il n'aura fallu que quelques secondes, après l'annonce du double meurtre en justice de paix de Bruxelles, le 3 juin, pour que les tirs à l'arme lourde partent dans toutes les directions sur les forums des médias en ligne. Les rafales de « commentaires » ciblent les ministres et politiciens, tous menteurs et responsables de laxisme, et puis aussi la justice, hautaine et injuste. Ce qui fait écrire à plusieurs penseurs délicats qu'au fond, tant mieux si, cette fois, une magistrate y a laissé la vie. « La justice va enfin comprendre ce que la rue réclame depuis longtemps »... « Qui s'apitoiera sur les victimes de votre vieille justice en ruine et à l'agonie ? ». Les salves redoublent de violence dès que des sources font, erronément, allusion à la nationalité albanaise du tueur. Haro sur ce peuple arriéré et sauvage ! Haro sur la multiculturalité et tous les gauchistes qui la prônent ! « Qu'on nettoie la Belgique entière au Karcher et se débarrasse de toute cette vermine ».

Ainsi, au nom d'un dogme de l'interactivité décrété incontournable, des rédactions autorisent chaque jour leur forum à devenir autant de petites « Radio mille

collines ». Oui, le constat est devenu banal. Faudrait-il pour autant accepter la banalisation du phénomène sans se (re)poser des questions ? Quel sens, en effet, ont ces forums, mal ou à peine modérés, qui additionnent des monologues haineux en guise de débats ? De quelle nécessité procède ce choix, chez certains médias – y compris des titres dits de référence ⁽¹⁾ – de se substituer aux Cafés du commerce et aux salons de coiffure ? Dans les heures et journées qui ont suivi le drame du 3 juin, les journalistes de ces mêmes médias ont agi avec tout le sérieux et la prudence qui s'imposaient. Il y a alors quelque chose d'absurde à voir se développer, dans le voisinage immédiat de leur travail professionnel, ce qui vient en nier les fondements. On ne rêve pas, en écrivant cela, de bâillonner l'opinion publique. Seulement de s'interroger sur la responsabilité des rédactions et des éditeurs en pareilles circonstances.

Jean-François Dumont

(1) Nous ne faisons pas allusion au Soir.be, qui n'a pas ouvert de forum sur ces faits le 3 juin.

Accord entre éditeurs et journalistes flamands

Instauré en faveur des auteurs, le nouveau régime fiscal des droits d'auteur peut se révéler dangereux s'il est appliqué sans discernement (*lire Journalistes de mai 2010*). Un collègue, pigiste pour Roularta, en a fait les frais : payé à 100% en droits d'auteur, il a rempli sa déclaration fiscale dans ce sens. Non seulement, le fisc a requalifié ses revenus en revenus professionnels – sur lesquels il doit donc payer les impôts normaux – mais en outre le journaliste s'est vu infliger une amende de 50% sur ce montant...

Pour prévenir ce genre de problème, la VVJ (l'aile flamande de l'AGJPB) et la VDP (union des éditeurs de journaux flamands) ont signé un protocole sur le paiement des journalistes indépendants (pour les salariés, les éditeurs flamands se sont engagés à garder les modes de paiements existants).

Le protocole suggère une répartition des revenus des pigistes en 70% de revenus professionnels et 30% de droits d'auteur. Cela n'empêche pas un journaliste de négocier personnellement un régime différent, mais la répartition 70/30 est donc considérée par tout le secteur comme une clé raisonnable. D'ores et déjà appliqué, ce protocole a été envoyé au ministre des Finances. Mais la chute du gouvernement a reporté son approbation officielle à l'après-élection.

Même s'il a été payé à 100% en droits d'auteur, le journaliste est tenu, aux yeux du fisc, de déclarer ses revenus de façon correcte. La clé 70/30 est une possibilité. Autres remarques : l'accord n'entraîne, pour le journaliste, aucune cession supplémentaire de droits à l'éditeur, et il ne peut impliquer de réduction des revenus bruts du journaliste.

L'accord prévoit encore que les pigistes travaillant comme indépendants complémentaires gardent la possibilité d'être payés à 100% en droits d'auteur. Il s'agit généralement de montants moins importants, et ces pigistes sont déjà couverts par les cotisations sociales de leur emploi principal.

Pol Deltour

Secrétaire national VVJ/AGJPB

Les actus sur www.ajp.be

- Conseil de déontologie journalistique : premiers avis rendus (Publié le 28/05 dans « Actus »)
- Etats généraux des médias d'information : cahier des charges finalisé et lancement officiel en juin (Publié le 28/05/2010 dans « Actus »)
- Suivre toute nos actus sur Twitter : <http://twitter.com/AJPjournalistes>

Il faut rendre aux rédactions politiques leur autonomie

Suite de la Une

Adressé aux administrateurs s'est ajouté celui de la hiérarchie des rédactions fustigeant l'attitude du MR et rappelant aussi le principe d'indépendance dont doivent bénéficier les rédactions. Message bien reçu par Bernadette Wynants, présidente de la RTBF : « On laisse d'abord passer les élections. Mais il y aura bientôt des contacts entre le CA et la conférence des rédactions sur ces questions. D'une façon ou d'une autre, on devra évaluer le dispositif électoral de la RTBF ». Pour restituer aux rédactions ce qui leur reviendrait logiquement ? On l'espère, au nom du simple respect de la fonction journalistique. Le contrat de gestion de la RTBF vient à échéance le 31 décembre 2012, ce qui laisse deux années et demie sans élections régionales ou fédérales pour en revoir les termes...

Dans cette réflexion, le sort finalement réservé aux petits partis, fin mai, constituera sans doute un bon précédent. Ce n'était pas anodin : pour la première fois, le 23 mai en télévision, les « grands » partis ont daigné débattre avec des « petits », en l'occurrence le Front des gauches, le PP, le PTB+ et le RWF.

Supprimer le cordon sanitaire ?

On aurait pu s'économiser la énième discussion sur le traitement journalistique à réserver aux partis d'extrême droite s'il n'y avait eu l'attitude du MR et... un très curieux communiqué de Reporters sans frontières Belgique (RSF).

Le MR refusa le débat commun VRT-RTBF au motif que celui-ci incluait le Vlaams Belang, alors que le CSA stipule que « les éditeurs de services s'abstiendront de donner l'accès à l'antenne, lors de tribunes ou de débats électoraux, ou directement, lors d'autres émissions », à des partis prônant, notamment, la discrimination. La direction de la RTBF, elle, faisait valoir que les modalités de l'émission prévue avec la VRT respectaient le dispositif établi depuis longtemps par Pierre Delrock, ancien directeur de l'information. « Ce dispositif, explique Simon-Pierre de Coster, directeur

du service juridique, interdit toute interview en direct de représentants de ces partis, toute participation à des débats avec des journalistes de la RTBF, et toute présence, même passive, de ces journalistes à ce type de débats. » Le CSA ne va-t-il pas plus loin en interdisant, lui, « l'accès à l'antenne » de propos directs, quel que soit celui qui les recueille ? La réponse, dans cette polémique, n'est sans doute pas aussi limpide que ce que MR et direction de la RTBF estimaient chacun de leur côté...

Le plus ahurissant est cependant venu de là où personne ne l'attendait. Le 31 mai, RSF y allait d'un long communiqué pour condamner le « cordon sanitaire médiatique » en vigueur à la RTBF. Le communiqué observait – sans en donner les raisons – que la VRT se passait de ce cordon, et il appelait la Communauté française et le CSA à le supprimer.

Pour RSF, qui ne distingue pas les propos racistes relayés directement à l'antenne et le travail journalistique qui les mettrait en contexte et en question, « les journalistes francophones sont tout aussi capables que leurs collègues néerlandophones d'effectuer les analyses politiques rigoureuses qui s'imposent » et « il est du devoir de la RTBF d'informer les citoyens belges du contexte politique national ». Personne ne le conteste évidemment, à commencer par la RTBF dont ni les rédactions, ni la hiérarchie, ni le CA ne demandent une suppression du cordon sanitaire.

Quelle mouche a piqué RSF pour réclamer ainsi ce que la profession ne souhaite pas ? « Comme organisation internationale, nous prônons le même principe, sans particularismes régionaux, se défend Olivier Basille. Et si on accepte, ici, des législations restrictives, cela donne des arguments aux pays qui, ailleurs, sont les ennemis de la liberté de presse ».

Affaiblir ici la protection de la démocratie pour la faire progresser ailleurs n'est en tout cas pas dans la logique de l'AJP, qui continue à prôner le double principe en vigueur : pas de tribune libre pour les partis xénophobes et anti-démocratiques, et un travail de fond des journalistes à leur propos.

J.-F. Dt

Presse photo

Prix du Patrimoine des amis de l'Unesco et Prix Nikon : les lauréats

Le photographe indépendant **Frédéric Pauwels** (*Le Vif/L'Express, La Libre Belgique, Le Soir, The Bulletin*) a remporté le prix du Patrimoine des amis de l'Unesco, pour son travail sur le village de Doel en Flandre, déserté par ses habitants (*ci-contre*).

Les prix Nikon ont quant à eux récompensé **Jorge Dirckx** (Prix du jeune photographe prometteur, catégorie « récit ») pour son travail sur l'épidémie de fièvre Ebola au Congo et **Roger Job** (Nikon Press Photo Award, catégorie « récit ») pour son reportage consacré à la sécheresse au Kenya.

A noter aussi que nos confrères **Bruno Fahy** et **Georges Gobet** figuraient parmi les lauréats des « + de 30 ans » (le premier pour la catégorie « sport » et le second pour la catégorie « actualité »).

► Lire plus en ligne et liens vers les photos lauréates sur : www.ajp.be/actus ou <http://bit.ly/9r3NuE>



Phénomène rare, mais pas inédit, un site web décide de prolonger son média dans une formule papier. Un démenti de plus pour ceux qui prophétisent la fin des journaux...

Du web au papier

La surprise est double. On lance encore, en 2010, des publications « papier », et tous les transferts éditoriaux ne vont pas nécessairement du support traditionnel vers le numérique. La preuve par *Rue89*, le site participatif d'information lancé en France en 2007, qui vient de créer, sous la même enseigne, un mensuel papier. Avec de l'encre, des photos qui ne bougent pas, et des pubs qui ne viennent pas recouvrir les textes à tous moments... *Rue89* emboîte ainsi le pas à *Bakchich Hebdo*, lancé le 23 septembre 2009 par le très impertinent site homonyme.

Format hyper compact (celui de l'agenda de l'AJP, à 4 mm près), 100 pages, prix à 4,50 €, le mensuel est d'emblée fidèle à la vocation du site : « marier les règles du journalisme professionnel et la parole citoyenne libre pour produire différemment une information à trois voix », journalistes, experts, internautes », écrit Pierre Haski, directeur de la publication.

Le sommaire est une salade composée, plutôt épicée, avec du très sérieux (BP et la marée noire. Sur la piste des pirates en Somalie), du décryptage politique (les contre-vérités de Sarkozy), du racoleur (Que risquez-vous à faire l'amour en rue ?), du futile (Comment sont logés 39 ministres) et quelques belles idées d'angles et d'approches originales. Où l'on apprend que les correctrices d'Harlequin sont payées au signe... sans les espaces, ou pourquoi les gsm des autres nous énervent à ce point. Plusieurs sujets sont accompagnés, en guise de bonus, d'une sélection de commentaires de lecteurs.

« Notre centre de gravité reste le site »

Laurent Mauriac, cofondateur et directeur général de *Rue89*, commente le lancement du mensuel dont le second numéro est en kiosque depuis le 15 juillet.

► A quelle nécessité répond ce passage au papier ?

Laurent Mauriac : Aucune. On s'est rendu compte que beaucoup d'articles du site pouvaient avoir une seconde vie. Nous avons en moyenne 1,5 million de visiteurs par mois. Un très bon article fait 100.000 visites. On propose aujourd'hui un autre mode de lecture, une sélection des articles qui méritent l'attention.

► D'autres « pure players » l'ont osé sans succès (comme *Bakchich.info*), n'est-ce pas risqué alors que vous approchez l'équilibre économique ?

L.M. : Non, parce qu'on a déjà les articles. Bien sûr, il y a un travail d'adaptation mais notre stratégie est complètement différente de celle de *Bakchich*, par exemple. Ils ont fait le pari de mener de front un site web et un journal. Nous, notre centre de gravité reste le site *Rue89.com*. La revue est une déclinaison de ce qu'on fait déjà et qui peut nous rapporter de l'argent. C'est un prolongement, pas une diversification. Si cela ne prend pas, on n'aura pas perdu d'argent mais on arrêtera les frais.



On souhaite longue vie à ce nouveau né. Mais les 9 maigres pages de pub récoltées pour ce premier numéro (tiré à 87.000 exemplaires avec un objectif de 30.000 ventes) ne sont pas du meilleur augure pour sa longévité.

J.-F. Dt

► Neuf pages de pub pour un premier numéro, c'est peu. Etes-vous satisfait ?

L.M. : On en attendait moins, on en espérait quatre. Nous n'avons pas encore une idée précise de la pagination. Le premier numéro comptait cent pages. Dix pourcent de publicité nous satisfait. De manière générale, on est très content de la réception du marché publicitaire.

► L'accueil sur les réseaux sociaux fut mitigé : « mauvais papier, cher payé pour une sélection d'articles, etc. »

L.M. : Nous avons beaucoup de fidèles sur le site, le magazine ne s'intéresse pas trop à eux et je peux comprendre une petite déception de leur part. Beaucoup de gens nous disaient : « J'aime bien ce que vous faites, mais je n'ai pas le temps de venir vous lire tous les jours. » C'est à eux que s'adresse la revue et pas tellement aux accros du site.

► Des premiers échos de lecteurs belges ?

L.M. : Le premier numéro s'est monté très vite et nous n'avons pas pu mettre en place tout de suite la possibilité de s'abonner pour les lecteurs résidant hors de France. On a été surpris par le nombre de demandes d'abonnements pour la Belgique et pour la Suisse. L'accueil y a été très bon.

Entretien : Cécile Walschaerts

Contre un cordon pas si sanitaire que cela...

J'aimerais réagir(*) pour marquer mon désaccord le plus complet avec l'article que *Journalistes* de juin consacrait au cordon sanitaire médiatique pour en défendre le maintien, dénoncé au contraire par Reporters sans frontières (RSF).

J'avoue avoir beaucoup de mal à voir notre profession, basée sur les principes de liberté et de responsabilité, défendre un système aussi partisan, antidémocratique, hypocrite et contre-productif. Partisan parce que le cordon favorise les formations établies au détriment des nouvelles initiatives. Antidémocratique parce qu'il ne fonde pas sa légitimité sur l'avis d'une majorité de la population concernée. Hypocrite parce qu'il s'applique à géométrie variable selon les intérêts du pouvoir en place. Et contre-productif parce qu'il favorise l'image d'une société belge totalitaire qui brimerait à outrance la liberté d'expression alors que cela n'est pas vraiment le cas.

Le cordon sanitaire renforce le blocage politique en francophonie tout en empêchant la représentation alternative des choix politiques possibles. Regardez le dynamisme des débats et les rapides changements de rapports de force au nord du pays : en dix ans seulement, la Flandre a connu de vraies alternances (libérale, chrétienne-démocrate et nationaliste) avec une visibilité importante pour des nouvelles formations de droite (LDD, N-VA, Vivant), parce que le centre de gravité du Nord est à droite mais l'alternance peut être de gauche dans d'autres régions.

En tant que journaliste indépendant (encore plus si j'étais journaliste dans un média de service public), je refuse de m'imposer des concepts décidés par le pouvoir politique. Le journaliste n'a de comptes à rendre qu'à son public, il est de son devoir de relater la diversité des idées (mêmes choquantes) sans nécessairement faire un choix « à la place du public ».

Ce fameux cordon est tellement sanitaire qu'il se limite à l'étiquetage public des candidats ou mandataires. Ainsi, un chef de groupe VLD ayant eu longuement accès aux antennes s'est vu « blacklisté » suite à son passage au VB. Et des mandataires ouvertement négationnistes du PS, MR, CDH, VLD, CD&V, SP.A ne sont par contre jamais inquiétés ; au contraire ils sont soutenus et récompensés. Le cordon s'applique aussi de manière restrictive et limitative en vertu d'un curieux principe de territorialité. Les rencontres amicales et les échanges entre les partis traditionnels belges et d'autres formations d'extrême droite non belges ne posent, apparemment, aucun problème.

Mehmet Koksal

(*) Bien que membre du Conseil de direction de l'AJP, l'auteur tient à préciser qu'il s'exprime ici à titre personnel.